

## PROVINCE DE QUÉBEC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 RELATIVE AU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Montcalm, relative au budget pour l'exercice financier 2020, tenue le 9 décembre 2019 à 19h45, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier était également présents.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 relative au budget 2020, ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-12-222

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 relative au budget 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 3. PRÉSENTATION DU BUDGET

Steven Larose, maire, présente le projet de budget pour l'exercice financier 2020.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 5. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

19-12-223

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'exercice financier 2020 au montant de : 1 364 206 \$ qui se détaille comme suit :

#### REVENUS

Taxes foncières	1 006 777 \$
Paiement tenant lieu de taxes	24 788 \$
Autres revenus de sources locales	78 618 \$
Transferts	141 042 \$
Excédent affecté	112 981 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 364 206 \$</b>

## DÉPENSES

Administration générale	437 110 \$
Sécurité publique	282 095 \$
Transport	266 106 \$
Hygiène du milieu	147 825 \$
Aménagement et urbanisme	50 993 \$
Loisirs et culture	90 680 \$
Frais de financement	70 222 \$
Dépenses en immobilisations	19 175 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 364 206 \$</b>

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## 6. PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

19-12-224

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 tel que résumé ci-dessous :

Objet	2020	2021	2022
Infrastructure	810 000 \$	-	-
Transport	566 990 \$	185 000 \$	175 000 \$
Loisirs et culture	85 000 \$	-	-

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## 7. TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

19-12-225

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter les taux variés de la taxe foncière suivants ainsi que les tarifs de la compensation pour l'enlèvement des ordures, pour le service de protection contre l'incendie, pour les premiers répondants et pour l'entretien du chemin Desjardins (secteur des lacs Verdure, Earl et Caribou), pour l'exercice financier 2020, soit :

- 0.37 \$ du 100 \$ d'évaluation pour la catégorie résiduelle;
- 0.86 \$ du 100 \$ d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels;
- 0.0848 \$ du 100 \$ d'évaluation sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, pour les services de la Sûreté du Québec;
- 0.0636 \$ du 100 \$ d'évaluation sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, pour la quote-part à la MRC des Laurentides;
- le tarif de la compensation pour l'enlèvement des ordures au montant de 158.32 \$ pour chaque unité de logement et pour chaque unité d'occupation non résidentielle;
- le tarif de la compensation pour le service de protection contre l'incendie au montant de 100.00 \$ pour chaque unité de logement, pour chaque unité d'occupation non résidentielle et pour chaque unité de terrain vacant;

- le tarif de la compensation pour les premiers répondants au montant de 25.00 \$ pour chaque unité de logement et pour chaque unité d'occupation non résidentielle, à l'exception des unités localisées dans le district du Lac Verdure;
- le tarif de la compensation pour l'entretien du chemin Desjardins (chemin privé, municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré) au montant de 78.44 \$ pour chaque unité de logement et au montant de 39.22 \$ pour chaque unité de terrain vacant, s'appliquant seulement pour le secteur des lacs Verdure, Earl et Caribou.
- le tarif pour l'installation des adresses réfléchissantes au montant de 40.00 \$ pour chaque unité de logement et pour chaque unité d'occupation non résidentielle, s'appliquant seulement aux unités pour lesquelles une adresse réfléchissante n'est pas déjà installée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

19-12-226

#### **8. TAUX D'INTÉRÊTS**

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le taux d'intérêts de 15 % pour l'exercice financier 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions est offerte aux citoyens présents.

19-12-227

#### **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 relative au budget 2020 à 19h55.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier

